



DGA Développement de l'économie territoriale, insertion et environnement

Montpellier Le 14/08/2025

Pôle économie, eau, environnement  
Direction de l'eau, du tourisme et de l'économie littorale  
Service ports et filières maritimes

Dossier suivi par : Sébastien Pommier  
Références : D22- SPo/CRo  
T : 04 67 67 73.33  
E : [portcd34@herault.fr](mailto:portcd34@herault.fr)

## PORT DEPARTEMENTAL DU MOURRE BLANC

### AVIS DE DECOUVERTE D'EPAVES MARITIMES

Conformément aux articles L5331-5 à L5331-10, L5331-13 à L5331-16 et L5337-1 à L5337-3 du Code des transports, nous avons constaté la présence de plusieurs épaves maritimes non identifiables occupant les terre-pleins du port départemental conchylicole du Mourre Blanc à Mèze (34).

En application des dispositions des articles L5142-1 à L5142-8, L5242-18 et R5142-1 à R5142-25 du Code des transports :

Les propriétaires de ces embarcations sont enjoins de faire cesser cet état d'abandon sous un délai de quinze jours à compter de la date de publication du présent avis, en procédant ou en faisant procéder au retrait de leur embarcation.

Les propriétaires, ou toutes personnes pouvant apporter des informations complémentaires, sont priés de se faire connaître auprès du service port et filières maritimes du département de l'Hérault :

- par téléphone au numéro suivant : 04.67.67.64.38
- par courriel : [portcd34@herault.fr](mailto:portcd34@herault.fr)

Le présent avis sera diffusé en mairie de Mèze et sur le site internet de la ville : <https://www.ville-meze.fr/affichage-legal/>.

Un affichage sera également effectué sur site.

A défaut d'identification dans les délais impartis, le constat d'abandon sera transmis aux autorités compétentes de l'Etat.

Pour le Président et par délégation,  
Le surveillant des ports départementaux

Sébastien Pommier.



Localisation des épaves N°1 et 2



N°1



N°2





**Localisation des épaves N°3 et 4**



**N°3**



**N°4**







N°5



N°6



N°7



N°8









N°9

N°10



N°11



